

5 - Administration générale

**Information sur les marchés
publics et avenants conclus**

Rapport n° CP/2014/853

Service gestionnaire :

Service de la commande publique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'informer la commission permanente de la conclusion des marchés publics joints en annexe, qui correspondent à la mise en œuvre de programmes et d'opérations identifiés dans le budget départemental.

Par délibération du 31 mars 2011 (CG/2011/10), le Conseil Général a décidé que la commission permanente serait informée mensuellement de la passation des marchés publics, accords-cadres et avenants à ces contrats.

Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance des marchés publics, figurant dans le tableau joint en annexe, qui ont été passés en application de la délégation qui m'a été donnée par la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011.

Je précise que les documents relatifs aux marchés énumérés dans l'annexe sont tenus à la disposition des élus par le secrétariat de la commission d'appel d'offres (CAO) et les services compétents.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte des marchés publics attribués, figurant sur le tableau joint en annexe.

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL